



delai pour repasser son permis de conduire

Par **edlang**, le **12/05/2009** à **08:46**

Bonjour,

J'ai obtenu un permis probatoire en mai 2007. Il s'avère qu'aujourd'hui je viens de perdre mes 6 points et que je dois donc repasser mon permis de conduire.

Les textes sur internet disent qu'il faut attendre 6 mois avant de le repasser et 5 mois avant d'entreprendre les démarches.

A la sous préfecture on m'annonce que ces dates sont maintenant supprimés et que je peux dès à présent le repréparer.

Merci de me confirmer ces dires.

Cordialement

Par **razor2**, le **12/05/2009** à **16:31**

Bonjour, vous ne pourrez pas solliciter l'obtention d'un nouveau permis avant un délai de 6 mois à compter de la remise de votre précédent permis aux autorités. Vous pouvez donc parfaitement prendre des leçons de code et de conduite, mais vous ne pourrez pas vous présenter à l'examen avant ce délai!